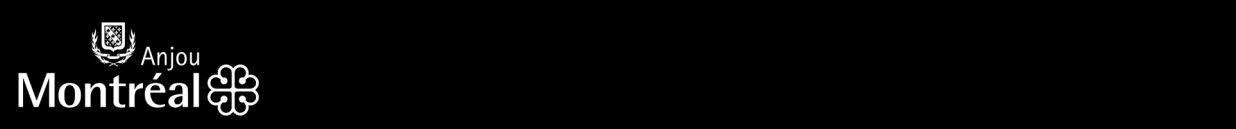


AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

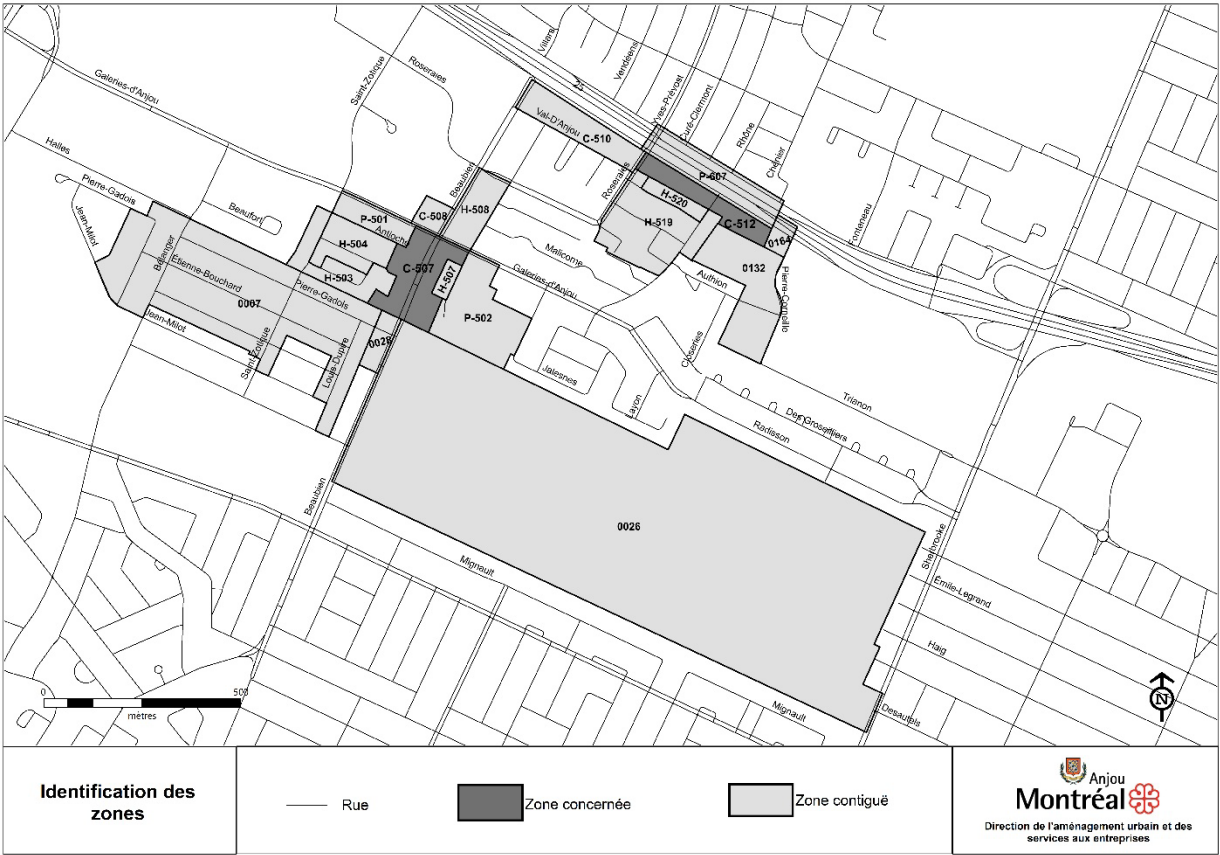
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LE ZONAGE (RCA 40), AFIN DE RETIRER L’USAGE « ACTIVITÉ
COMMUNAUTAIRE ET SOCIOCULTURELLE » DANS LES ZONES C-507 ET C-512

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d’arrondissement a adopté, à sa séance du 30 septembre 2025, le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin de retirer l’usage « activité communautaire et socioculturelle » dans les zones C-507 et C-512 ».

Le présent projet de règlement vise à retirer l’usage « activité communautaire et socioculturelle » des grilles de spécifications des zones C-507 et C-512 et d’indiquer que cet usage est spécifiquement exclu.

Ce projet fera l’objet d’une assemblée publique de consultation le mercredi 17 décembre 2025, à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire d’arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s’exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d’approbation référendaire et vise les zones C-507 et C-512, indiquées sur la carte ci-dessous.



Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086 ou consulter le lien suivant : [Assemblées publiques de consultation à Anjou](#).

Fait à Montréal, arrondissement d’Anjou, le 8 décembre 2025

Josée Kenny
Secrétaire d’arrondissement substitut